

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 181-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2018.RRGR.545

Déposée le: 03.09.2018

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Stucki, Bern) (porte-parole)

Cosignataires: 17

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.09.2018

N° d'ACE: _____ du _____
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Prière de ne pas vendre l'Hôpital du Jura bernois

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Le Conseil-exécutif suspend la vente de l'Hôpital de Moutier.
2. Une solution est recherchée pour la remise de l'Hôpital de Moutier au canton du Jura dans le cadre du vraisemblable changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier.
 - a. Cette recherche de solution doit étudier la possibilité d'une gestion commune de l'Hôpital de Moutier entre les cantons de Berne et du Jura.
3. Si le changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier devait être repoussé ou impossible à mettre en œuvre pour des raisons juridiques, une réorganisation des soins hospitaliers de la région Bienne-Jura par laquelle le canton resterait le seul actionnaire de l'Hôpital de Moutier devrait être étudiée.

Développement :

Au printemps dernier, la SAP a annoncé la mise en vente de l'Hôpital de Moutier. Ce, alors même que la question de l'appartenance cantonale de Moutier n'est ni clarifiée ni réglée sur le plan juridique. Une offre d'achat venue du secteur privé a manifestement été faite.

Le 9 août 2018, le directeur de la santé publique a déclaré dans le *Quotidien jurassien* qu'il pouvait également s'imaginer une nouvelle structure de soins pour l'Hôpital du Jura, l'Hôpital du Jura bernois et le Centre Hospitalier Bienne.

Le gouvernement jurassien lui-même s'est opposé publiquement la semaine dernière à une privatisation de l'Hôpital de Moutier avant que le changement d'appartenance cantonale n'entre en vigueur et que le canton n'ait pu procéder à une planification des soins sérieuse.

Une réorganisation de la structure des soins pour la région Bienne-Jura doit être étudiée avant qu'une vente de l'Hôpital de Moutier n'entre en ligne de compte.

Motivation de l'urgence : avant de vendre, il faut étudier la possibilité d'une réorganisation et en particulier attendre que toute la lumière soit faite sur le plan juridique concernant le changement de canton de la commune de Moutier. La possibilité d'une réorganisation de la couverture en soins dans la région Bienne-Jura n'a été envisagée, en tout cas pour le public, que depuis la mise en vente de l'Hôpital de Moutier.

Destinataire

- Grand Conseil